

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 16 mars 2010
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de	Ville de Lac Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	Ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Josef Hüsler, maire de la	Ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	Ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan	Ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse d'	East Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Leon Thomas Selby, maire de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
Mme	Judy Antle, représentante de	Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux et maire de la ville de Cowansville et monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Correction et adoption du procès-verbal du 16 février 2010, incluant l'erratum relativement au tableau du Comité Centre du Pacte rural
4. Actualités du CLD
 - 4.1. AGA 2010
 - 4.2. Réallocation des sommes disponibles dans le cadre du FLI
5. Le paiement au CLD du 1^{er} versement 2010 de la quote-part : 447 497\$
6. Approbation des projets pour le fonds culturel
7. Appel de projet pour le fonds de développement régional de la CRÉ jusqu'au 30 avril prochain pour un montant total de 88 000\$
8. Rapport du comité Réseau santé et communauté du 23 février :
 - 8.1. Présentation de l'outil promotionnel de recrutement des médecins
 - 8.2. Budget 2010 du comité
9. Avancement de l'étude de couverture d'internet haute vitesse
10. Rapport du comité de gestion des cours d'eau du 8 mars
 - 10.1. Nomination pour les travaux d'entretien de la branche 27 du cours d'eau Groat
 - 10.2. Aménagement du cours d'eau Lalanne
 - 10.3. Nomination pour l'aménagement de cours d'eau dans le golf Inverness
 - 10.4. Travaux d'entretien à être effectués dans la branche 5 du cours d'eau Poulin
 - 10.5. L'empierrement des sorties de drainage par les propriétaires riverains sur le cours d'eau Thompson
 - 10.6. Négociation entre les défendeurs et la MRC relativement à 3 constats d'infraction concernant les lots 719 et 720 à Dunham
11. Nomination pour l'aménagement de la branche 2 du cours d'eau du Cimetière, à Farnham
12. Compte-rendu de la rencontre du comité restreint des cours d'eau de la Montérégie
13. Rapport du comité consultatif d'aménagement et agriculture du 10 mars
 - 13.1. Demande d'exclusion de la zone agricole – appui à la ville de Cowansville
 - 13.2. Feux de circulation à l'intersection de la route 139 et du chemin Magenta Ouest – Appui à la municipalité de Brigham

- 13.3. Projet de station de pompage à Dunham – Information sur le document d'information du C.E.T. de Dunham
- 13.4. Avis de motion pour modifier les trois RCI de la MRC afin d'intégrer le territoire de Bromont
- 13.5. PDZA – Dépôt de la caractérisation et diagnostic agricole
- 13.6. PDZA – Présentation et séance d'échange avec le conseil 17h à 19h le 20 avril
- 13.7. PDZA – Séance de travail sur le diagnostic et le plan d'action
- 13.8. Avis de conformité;
- 14. Rapport du comité de sécurité incendie du 11 mars
 - 14.1. Suivi du rapport annuel;
 - 14.2. Révision du schéma;
- 15. Rapport du comité carrières / sablières du 9 mars :
 - 15.1. Rapport de l'année 2009 et déclaration annuelle 2010
 - 15.2. Actions particulières à entreprendre en 2010
- 16. Rapport du comité administratif du 9 mars :
 - 16.1. Liste des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier et des dépenses pré approuvées
 - 16.2. Information sur le projet d'agrandissement de l'édifice
 - 16.3. Préparation du « Lac-à-l'épaule » du conseil des maires sur les enjeux stratégiques
 - 16.4. Demande relative à l'entrée en vigueur et les conséquences de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*
- 17. Travaux d'agrandissement de l'édifice :
 - 17.1. Présentation du projet
 - 17.2. Budget, financement et impacts sur les quotes-parts
 - 17.3. Calendrier des travaux
 - 17.4. Mandat pour l'élaboration du Cahier des charges et appel d'offres public
 - 17.5. Présentation, pour adoption, du règlement 04-0310 décrétant un emprunt afin de pourvoir au financement des travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC
- 18. Résultats de l'appel d'offres pour l'achat d'une auto pour le service de l'évaluation : octroi du contrat
- 19. Résultats de l'appel d'offres pour la gérance du service de l'évaluation : octroi du contrat
- 20. Réunion des directeurs généraux des municipalités le 29 mars PM
- 21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mars / avril
- 22. Correspondance
- 23. Questions diverses
- 24. Deuxième période de questions du public
- 25. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE

69-0310

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
 APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
 ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Marielle Cartier, conseillère à St-Armand, mentionne qu'elle a lu un reportage dans un journal concernant la pénurie d'orthophonistes dans notre région et elle demande que la MRC et les municipalités locales fassent pression sur le CSSS pour corriger cette lacune.

CORRECTION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2010

70-0310

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
 APPUYÉ PAR TOM SELBY
 ET RÉSOLU:**

De corriger la résolution 43-0210 en remplaçant le tableau des projets du pacte rural du secteur Est par celui des projets du secteur Centre financés par le pacte rural :

Promoteur	Projet	Municipalité et contribution municipale	Secteur	Montant demandé par le promoteur	Montant recommandé par le comité centre
TAC Frelighsburg	Étude de faisabilité	Frelighsburg 1 100 \$ et 525 \$ en services	Culture Tourisme	3 900,00 \$	3 900 \$
Société d'histoire de Frelighsburg	Panneaux	Frelighsburg 2 554 \$	Culture	4 741,00 \$	4 741 \$
CAT de Dunham	guide vignobles	Dunham Frelighsburg Brigham Stanbridge East Cowansville	Tourisme	3 529,00 \$	2 500 \$
École Curé A. Petit	Amélioration de la cour d'école	Cowansville 5 000 \$	Loisirs	5 000 \$	5 000 \$
East Farnham	Place du village	East Farnham 2307 \$	Socio-communautaire	2 307 \$	2 307 \$
Les Amies de la terre	Marché de Solidarité devient public	Cowansville 2 900 \$ et 900 \$ en services (non confirmé)	Achat local	4 100 \$	4 100 \$
Rendez-vous tennis Brome-Missisquoi	Réfections	Cowansville 1 500 \$ en services	Loisirs	8 350 \$	7 000 \$
Créations Falzar	Le Cinéfil	Cowansville 1 000 \$	Culture	3 000,00 \$	3 000 \$
Dunham	Tennis	Dunham 12 000 \$	Loisirs	8 000,00 \$	8 000 \$
Ville de Cowansville	Modules de jeux au centre de la nature	Cowansville 50 000 \$	Loisirs	35 000,00 \$	35 000 \$
Maison des jeunes le Trait d'Union	Cowanskate Cult	Cowansville 2 500 \$ (services culture)	Culture	3 000,00 \$	3 000 \$
Brigham	Surface récréative	Brigham 12 525 \$	Loisirs	15 000,00 \$	15 000 \$
Municipalité Stanbridge East	Éclairage terrain de tennis	Stanbridge East 4 723 \$	Loisirs	14 168,30 \$	11 612 \$ et 1 889 \$ du fonds pour les municipalités en difficulté
École Saint-Léon	Module de jeu	Cowansville Asphaltage du terrain en 2009	Loisirs	8 125,00 \$	8 125 \$
Musée Missisquoi	Brochure	Stanbridge East 500 \$	Culture Tourisme	4 500,00 \$	3 900 \$ et 600 \$ du fonds pour les m.d.
Le Bocal	Labohem: Cowansville	Cowansville 6 000 \$	Culture	19 200 \$	19 200 \$

et d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 février 2010 tel que rédigé et corrigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Mario Thibeault, directeur général du CLD, invite tous les maires à participer à l'assemblée générale annuelle du CLD qui se tiendra le 24 mars prochain à compter de 17h00 au bureau de la MRC. Il mentionne également que le CLD recevra du MDEIE une somme supplémentaire de 73 402 \$ pour son fonds local d'investissement (F.L.I.) ce qui portera le montant total du fonds à 957 773 \$.

PREMIER VERSEMENT AU CLD

71-0310

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une somme de 447 497 \$ au CLD à titre de premier versement des quotes-parts des municipalités en 2010.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

FINANCEMENT DES PROJETS DU FONDS CULTUREL 2010

72-0310

**IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND LEMAIRE
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU :**

De donner suite aux recommandations du comité culturel et de financer les projets suivants dans le cadre du fonds culturel 2010 :

Projet	Lieu	Description du projet	Montant demandé	Montant accordé
École Décore le village	Sutton	Séries de 12 ateliers d'art visuel avec des jeunes de l'école primaire de Sutton et 4 artistes de la région. Une exposition sera présentée à la galerie et 24 œuvres seront sélectionnées pour faire des cartes de Noël.	2 000 \$	2 000 \$
Labohem	Sutton	Un collectif d'artistes sillonnera Sutton et rencontrera les résidents dans leur quotidien. Une exposition d'images, de textes et de sons du quotidien sera affichée au centre-ville pendant 30 jours.	4 000 \$	3 500 \$
Blues de Farnham	Farnham	Soutien au festival de blues de Farnham qui se déroule sur 2 jours où 7 groupes de blues défilent sur la grande scène.	4 000 \$	2 000 \$
Œuvres sur Macadam	Cowansville	Réalisation d'une œuvre sur papier, inspirée d'œuvres d'artistes locaux, par les étudiants des écoles primaires de Cowansville qui sera, par la suite, reproduite avec de grosses craies sur les trottoirs de la rue Principale.	2 000 \$	2 000 \$
Cœur du village	Sutton	Une série d'ateliers de formation pour des comédiens et techniciens amateurs de la région afin qu'ils puissent perfectionner leur art. L'objectif est de créer une troupe de théâtre permanente à la salle Alec et Gérard Pelletier. La série sera clôturée par une pièce de théâtre	4 000 \$	3 500 \$
Ceramystic	St-Ignace-de-Stanbridge	Soutien à l'exposition de produits céramiques provenant d'artistes locaux et d'ailleurs. L'événement se tient sur 11 jours et 5 000 visiteurs sont attendus.	4 000 \$	3 500 \$
Nature et Création	Dunham	Soutien à l'exposition de sculptures qui a lieu au vignoble Les Cotes d'Ardoise. L'événement regroupe les œuvres de 45 sculpteurs et se déroule sur une durée de 3 mois.	2 500 \$	2 500 \$
Tournée des 20	Secteur Ouest de la MRC	Soutien à l'événement (circuit d'ateliers d'art) par la refonte du site Internet et un soutien au volet relève.	3 000 \$	3 000 \$
Writing in Knowlton	Lac-Brome	Soutien à la 2 ^e édition du festival littéraire qui encourage l'écriture et la lecture par des ateliers d'écriture, des lectures publiques, des représentations théâtrales et des rencontres avec des auteurs anglophones de renom.	4 000 \$	2 000 \$
Conservatoire de musique	Saint-Armand	Soutien pour la présentation de deux concerts de musique classique à Saint-Armand en collaboration avec les finissants du Conservatoire de musique de Montréal. De plus, les finissants donneront en pratique des concerts dans les résidences pour personnes âgées du territoire.	1 800 \$	1 000 \$
Montant total				25 000 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

APPEL DE PROJETS POUR LE FDR DE LA CRÉ

Madame Tania Szymanski, agent de développement rural au CLD, informe le Conseil qu'un appel de projet est en cours jusqu'au 30 avril prochain pour que les organismes à

but non lucratif et les municipalités puissent déposer une demande de financement dans le cadre du développement régional de la CRÉ dont l'enveloppe s'élève à 88 000 \$.

**ADOPTION DU BUDGET 2010 DU COMITÉ RÉSEAU
SANTÉ ET COMMUNAUTÉ BROME-MISSISQUOI**

73-0310

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

D'adopter le budget suivant pour le comité réseau santé et communauté Brome-Missisquoi pour l'année 2010 :

BUDGET 2010	
REVENUS	
MRC Brome-Missisquoi	29 655 \$
Fondation BMP	28 000 \$
Surplus 2009	7 066 \$
TOTAL	64 721 \$
DÉPENSES	
Coordination et secrétariat	14 655 \$
Comité	3 000 \$
Plan de communication	14 000 \$
Outils de promotion et publicité	27 000 \$
Dépenses de recrutement / visites	5 066 \$
Frais de représentation	1 000 \$
TOTAL	64 721 \$

ADOPTÉ

**NOMINATION TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA
BRANCHE 27 DU COURS D'EAU GROAT**

74-0310

**II EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien de la branche 27 du cours d'eau Groat, selon la demande de la municipalité de Saint-Armand, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU LALANNE

75-0310

CONSIDÉRANT la demande d'aménagement du cours d'eau Lalanne de la ville de Farnham, en appui à l'exploitant de la sablière Alix, exploitée par Allaire et Gince;

CONSIDÉRANT que le demandeur s'engage à payer tous les frais, à effectuer lui-même la demande de certificat d'autorisation au MDDEP et à effectuer lui-même les travaux;

CONSIDÉRANT que, comme le dépôt de 2000\$ a été reçu directement du demandeur, une demande a été faite à la ville de Farnham pour cautionner les travaux par résolution, afin de recouvrer, du demandeur, les frais qui pourraient être engagés par la MRC dans le cas où des travaux correctifs devraient être effectués

CONSIDÉRANT que depuis le dépôt de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP, le MDDEP n'accepte pas les travaux tels que présentés et propose un tracé alternatif pour le cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau certificat de conformité de la MRC devra être émis et que de nouveaux plans et devis seront soumis;

**EN CONSÉQUENCE,
II EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De reporter l'acceptation de la demande d'aménagement du cours d'eau Lalanne lorsque les plans et devis corrigés auront été dûment reçus et lorsque la MRC aura reçu la résolution de la ville de Farnham.

ADOPTÉ

NOMINATION AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU DANS LE GOLF INVERNESS

76-0310

**II EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'aménagement des cours d'eau servant au drainage du golf Inverness, selon la demande de la municipalité de Lac-Brome, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

BRANCHE 5 COURS D'EAU POULIN : DEMANDE À LA VILLE DE FARNHAM

77-0310

CONSIDÉRANT la demande de travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Poulin reçue par la ville de Farnham et appuyée par la résolution #2007-505 ;

CONSIDÉRANT les plans préliminaires préparés par BMI experts-conseils Inc. et la réunion des intéressés tenue à l'hôtel de ville de Farnham le 21 janvier 2009;

CONSIDÉRANT que le demandeur, suite à la réunion des intéressés, a retiré verbalement sa demande et demandé à déréglementer ce cours d'eau afin qu'il devienne fossé;

CONSIDÉRANT que le demandeur n'a, malgré les demandes à cet effet, envoyé aucun écrit pour retirer la demande et continue de s'opposer verbalement aux travaux dont il juge les coûts prohibitifs;

CONSIDÉRANT que, même déréglémentée, la branche 5 du cours d'eau Poulin sera encore considérée cours d'eau par toutes les instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT que la MRC a fermé le dossier jusqu'à nouvel ordre et envoyé la facture des frais du consultant pour la préparation du dossier à la ville de Farnham totalisant 2 621,46\$;

CONSIDÉRANT que dans un courriel de Benoît Larivière, directeur des services techniques de la ville de Farnham, celui-ci demande pourquoi la MRC ne va pas de l'avant avec les travaux d'entretien recommandés par le consultant;

CONSIDÉRANT que les articles 105 et 107 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) permet à la MRC d'effectuer les travaux d'entretien et donne un droit de passage pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT que, comme la MRC récupère le coût des travaux par quote-part, la problématique de la répartition du coût des travaux par un règlement de taxation est de compétence de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la jurisprudence concernant les règlements de taxation pour les travaux d'entretien de cours d'eau repose principalement sur la notion de bénéfices reçus;

CONSIDÉRANT que si les travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Poulin étaient imposés malgré l'opposition *a posteriori* du milieu, le règlement de taxation pour la répartition des frais au bassin versant pourrait devenir litigieux pour la ville de Farnham;

**II EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

De demander à la ville de Farnham de confirmer, par résolution, la demande de procéder aux travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Poulin tels que recommandés par le consultant, malgré l'opposition verbale du milieu.

ADOPTÉ

COURS D'EAU THOMPSON

78-0310

CONSIDÉRANT que la stabilisation des sorties de drainage, tel que défini dans la fiche 19 du MDDEP, fait partie des travaux d'entretien du cours d'eau Thompson;

CONSIDÉRANT que Monsieur Ghislain Quintal, chez qui la majorité des travaux sont prévus, désire procéder à la stabilisation des exutoires de drainage lui-même, en bénéficiant du programme Prime-Vert administré par le MAPAQ;

CONSIDÉRANT que cette démarche permettrait de diminuer le coût des travaux, notamment pour les personnes dans le bassin versant qui ne sont pas enregistrés comme producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que la MRC a la responsabilité de s'assurer que les travaux respectent les exigences de la fiche 19 du MDDEP;

**II EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

De permettre aux propriétaires riverains de procéder à l'empierrement des sorties de drainage eux-mêmes, à la condition de fournir un engagement écrit de réaliser les travaux tout de suite après les travaux d'excavation et la preuve de l'acceptation au programme Prime-Vert. Si à l'automne, lors du régalaage des déblais, les sorties de drainage ne sont toujours pas stabilisées à la satisfaction du surveillant des travaux, les travaux seront effectués par la MRC, à la charge unique du propriétaire. De transmettre cette résolution à Ghislain Quintal et à Lucien Méthé.

ADOPTÉ

COUR MUNICIPALE : FIN DES POURPARLERS LOTS 719 ET 720 À DUNHAM

79-0310

CONSIDÉRANT les trois constats d'infraction envoyés dans le dossier des lots 719 et 720 à Dunham à 9034-8822 Québec Inc. et à C&G Ducharme Inc.;

CONSIDÉRANT que l'audition de la cause est prévue pour le 22 avril 2010 à la cour municipale de Cowansville;

CONSIDÉRANT que l'avocat des défendeurs ouvre la porte à des pourparlers, se montrant disposé à plaider coupable pour un des chefs d'accusation, soit avoir installé un ponceau sans permis, si l'on abandonne les deux autres chefs d'accusation, soit avoir circulé avec la machinerie dans le cours d'eau (peine maximale de 2000\$ réclamée) et avoir modifié les travaux autorisés par le permis en aménageant une traverse de branches au lieu d'un ponceau.

CONSIDÉRANT que le passage de la machinerie dans les cours d'eau est non seulement contraire au règlement 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi, mais aussi au guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée et au RCI 09-1206 relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT le précédent que pourrait occasionner l'abandon des chefs d'accusation pour les travaux futurs;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE**

ET RÉSOLU

De mettre fin aux pourparlers avec l'entrepreneur et de procéder à l'audition de la cause à la Cour municipale à Cowansville.

ADOPTÉ

**NOMINATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA
BRANCHE 2 DU COURS DU CIMETIÈRE**

80-0310

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'aménagement de la branche 2 du cours d'eau du Cimetière à Farnham selon la demande de la municipalité afin de déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et pour répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À LA CPTAQ –
APPUI À LA VILLE DE COWANVILLE**

81-0310

CONSIDÉRANT que dans sa volonté de maximiser le potentiel de développement de son territoire, la ville de Cowansville a identifié un petit secteur, soit les lots 3 356 988 et 3 356 976 qui pourrait recevoir une consolidation résidentielle et commerciale afin d'assurer la pérennité de son développement;

CONSIDÉRANT que le projet n'amène pas de nouvelles affectations mais consolide uniquement les activités présentes;

CONSIDÉRANT que le terrain à exclure ne porte aucunement préjudice au domaine agricole et l'exclusion se fait sur des terrains enclavés qui sont déjà construits à des fins résidentielles et commerciales;

CONSIDÉRANT que l'exclusion permettrait la rentabilité de cette parcelle sans impact pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, cette exclusion de la zone agricole n'aurait aucun impact négatif sur l'homogénéité du secteur agricole étant donné que les sites visés possèdent des sols de classe 5 (faible potentiel agricole), d'un roc solide et une topographie, un relief accidenté et qu'aucune contrainte supplémentaire ne sera faite à l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la présente demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé en vigueur de la MRC, mais qu'advenant une décision favorable de la CPTAQ, ce dernier sera modifié en respectant les conditions demandées;

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville soumettra sous peu une demande d'exclusion à la CPTAQ relativement à la zone agricole active de la parcelle de terrain constitué des lots 3 356 988 et 3 356 976 couvrant une superficie de 19 314,2 m².

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande de la ville de Cowansville relativement à ladite demande d'exclusion des lots 3 356 988 et 3 356 976 et qu'advenant le cas où la CPTAQ accepte la demande d'exclusion de la zone agricole, la MRC s'engage à modifier son schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement afin de refléter cette exclusion.

ADOPTÉ

**FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 139 ET DU CHEMIN
MAGENTA OUEST – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

82-0310

CONSIDÉRANT qu'annuellement plus de 5 500 camions citernes attirés au Terminal Brigham et transportant du propane et autres matières lourdes, empruntent l'intersection de la route 139 et du chemin Magenta situé dans la municipalité de Brigham;

CONSIDÉRANT que cet achalandage implique d'importants risques pour la sécurité publique du secteur, principalement liés à l'achalandage de la route provincial 139;

CONSIDÉRANT qu'afin de diminuer les risques liés à la présence des deux terminaux de transbordement de propane et de l'achalandage considérable du camionnage lourd, la municipalité de Brigham demande au ministère des Transports d'installer des feux de circulation (ou une solution alternative) à l'intersection de la route 139 et du chemin Magenta.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande de la municipalité de Brigham adressée au ministère des Transports afin que des feux de circulation (ou une solution alternative) soient installés à l'intersection de la route 139 et du chemin Magenta.

EN FAVEUR : 37 voix représentant 98,2% de la population

CONTRE : 02 voix (Jean-Charles Bissonnette et Albert Santerre)

ADOPTÉ

**PROJET DE STATION DE POMPAGE DE DUNHAM :
RECTIFICATION DU DOCUMENT DU C.E.T. DE DUNHAM**

83-0310

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil des maires du mois de février dernier, un document intitulé « Station de pompage et inversion du flux du pétrole – ÉTAT DE LA SITUATION – version préliminaire du 8 février 2010 » produit par le Comité pour l'Environnement de Dunham (CET), fut diffusé à l'ensemble des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce document présente un portrait global entourant le projet de construction d'une station de pompage de pétrole à Dunham;

CONSIDÉRANT que ce document comporte certaines allégations qui n'ont jamais été formulées par la MRC, notamment les passages suivants:

- « *Même perspective pour la MRC Brome-Missisquoi qui a, elle aussi, modifié son point de vue et qui s'oppose maintenant fermement au projet d'inversion de l'écoulement du pétrole.* », p.8
- « *Le projet PLML contrevient ... au schéma de développement... de la MRC Brome-Missisquoi. Il vient, de plus, à l'encontre d'un projet pilote initié par le MAPAQ et récemment adopté par la MRC, visant à explorer de nouvelles activités agricoles.* », p.12

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaffirmer la position de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU**

D'informer le comité d'environnement de Dunham de la position du conseil de la MRC, laquelle est indiquée dans la résolution numéro 18-0110, adoptée le 19 janvier 2010 :

- (i) de demander à l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale de procéder, dans les meilleurs délais, à une évaluation environnementale du projet de Pipe-lines Montréal Itée, de consulter et d'informer la population de la région des risques réels liés au projet dans son ensemble et de déterminer les mesures de mitigation et/ou de correction afin de minimiser les risques sur l'environnement;

- (ii) d'informer la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, madame Line Beauchamp, de la demande de la MRC auprès de l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale et de lui demander également de s'impliquer dans ce dossier.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RCI 03-0602

Avis de motion est, par la présente, donné par Réal Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption d'un règlement visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 03-0602 concernant la protection du territoire et des activités agricoles afin d'intégrer le territoire de la ville de Bromont audit règlement.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION RCI 09-1209

Avis de motion est, par la présente, donné par Gilles St-Jean, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption d'un règlement visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 09-1209 concernant la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables afin d'intégrer le territoire de la ville de Bromont audit règlement.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RCI 07-1006

Avis de motion est, par la présente, donné par Jean-Guy Demers, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption d'un règlement visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 07-1006 concernant l'implantation d'éoliennes afin d'intégrer le territoire de la ville de Bromont audit règlement.

DÉPÔT DU DOCUMENT DE CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE POUR LE PDZA

Monsieur Francis Dorion dépose, séance tenante, un disque compact renfermant le document de caractérisation et le diagnostic agricole du territoire de la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre de l'élaboration du plan de développement de la zone agricole. Il en distribue des copies à tous les membres du conseil.

SÉANCE DE TRAVAIL DU CONSEIL LE 20 AVRIL 2010 POUR LE PDZA

Les membres du conseil conviennent de se réunir tous mardi le 20 avril prochain de 17h00 à 19h00 afin de faire le point et d'échanger sur le contenu du plan de développement de la zone agricole avant de procéder à l'importante étape de la consultation publique élargie. Un lunch sera servi à l'occasion.

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 264-2008-09-04
DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

84-0310

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bolton-Ouest a transmis à la MRC le 8 mars 2010 son règlement numéro 264-2008-09-04 ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement modifiant le règlement de zonage 264-2008 vise à retirer l'usage de transport d'énergie et télécommunication de la zone AF-3 et créer la zone AF-4 autorisant l'usage transport d'énergie et télécommunication ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 264-2008-09-04 modifiant le règlement de zonage 264-2008 de la municipalité de Bolton-Ouest conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**DEMANDE AUX UNIONS MUNICIPALES POUR PRÉPARER UN MODÈLE DE
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

85-0310

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté et sanctionné le projet de loi 76, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*;

CONSIDÉRANT que cette loi nouvellement sanctionnée apporte d'importants changements au sien du monde municipal en ce qui a trait notamment aux règles d'attribution des contrats;

CONSIDÉRANT que cette loi impose, notamment, à l'ensemble des municipalités l'adoption d'une politique de gestion contractuelle avant le 1^{er} septembre 2010, devant être accessible en tout temps sur le site Internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette politique de gestion contractuelle doit notamment comprendre (i) des mesures empêchant tout soumissionnaire de communiquer avec un membre du comité de sélection dans le but d'influencer son jugement relativement à la soumission, (ii) des mesures visant à lutter contre le truquage des offres, (iii) des mesures visant à prévenir des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption et des mesures visant à prévenir des situations de conflits d'intérêts et toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

CONSIDÉRANT que la constitution adéquate de la politique de gestion contractuelle est complexe et requièrent une application uniforme sur l'ensemble du territoire de la province du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

De demander aux deux (2) unions municipales de préparer un modèle de politique de gestion contractuelle pouvant être adoptée et appliquée par l'ensemble des municipalités locales et régionales du Québec.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-0310 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE
POURVOIR AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE
L'ÉDIFICE DE LA MRC**

86-0310

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil le 20 octobre 2009 relativement au règlement d'emprunt pour l'exécution des travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC inclut notamment les travaux de réaménagement de l'édifice existant et l'achat de terrain;

CONSIDÉRANT que l'emprunt sera effectué pour acquitter la totalité du coût des travaux, des services professionnels, des équipements et de l'ameublement nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES
ET RÉSOLU :**

D'autoriser un emprunt de deux millions trois cents milles deux cents quatre-vingt dollars (2 300 280\$) par l'adoption du règlement numéro 04-0310 intitulé Règlement décrétant un emprunt afin de pourvoir au financement des travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC, lequel s'articule comme suit :

ARTICLE 1. – Description des travaux

Le conseil de la MRC est autorisé à acquitter la totalité du coût des travaux, des services professionnels, des équipements et de l'ameublement nécessaires à l'agrandissement de l'édifice de la MRC, incluant les travaux de réaménagement de l'édifice existant, les travaux d'aménagement extérieur ainsi que l'achat de terrains, le tout selon les documents préparés par l'architecte, Monsieur Yves Lussier, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Lussier, en date du 16 mars 2010, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2. Le conseil de la MRC est autorisé à décréter une dépense n'excédant pas 2 300 280\$ soit, approximativement, pour les travaux d'agrandissement (1 267 000\$), les travaux de réaménagement de l'édifice existant (291 000\$), les honoraires professionnels (90 000\$), l'aménagement extérieur (69 900\$), l'achat de terrains (30 000\$), l'agrandissement et la réfection du stationnement (240 000\$), l'ameublement et l'achat d'équipements (50 000\$) et les taxes (262 380\$) relié à l'ensemble des travaux d'agrandissement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la MRC est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 300 280\$, incluant les honoraires professionnels, notamment ceux déjà engagés, les frais incidents et les imprévus, laquelle sera remboursable sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Les dépenses relatives au remboursement des échéances en capital et intérêt de l'emprunt décrété par le présent règlement sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC proportionnellement à la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. Toute municipalité bénéficiera de la possibilité de procéder en tout temps à un remboursement par anticipation de sa part en capital et intérêts.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil de la MRC est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil de la MRC affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

EN FAVEUR : 36 voix représentant 93,5% de la population

CONTRE : 03 voix (Steven Neil, Martin Bellefroid et Sylvie Raymond)

ADOPTÉ

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE : APPEL D'OFFRES PUBLIC

87-0310

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND

APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN

ET RÉSOLU :

De procéder à un appel d'offres public selon les dispositions prévues par la Loi lorsque les plans et devis seront terminés en publiant sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement ainsi que dans le journal le « Constructo ».

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

PLANS ET DEVIS : MANDAT AUX INGÉNIEURS

88-0310

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE

APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS

ET RÉSOLU :

De mandater le comité administratif afin qu'il mandate les firmes de génie conseils qui seront responsables, en collaboration avec l'architecte, d'élaborer les plans et devis pour le domaine du génie de structure, du génie électromécanique et du génie civile.

ADOPTÉ

**ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ACHAT
D'UNE AUTOMOBILE POUR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION**

89-0310

CONSIDÉRANT que la MRC désire acquérir une automobile fiable et économique pour effectuer les inspections menées par son service de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT que la MRC a choisi de recourir à un système d'évaluation et de pondération afin d'évaluer impartialement les soumissions basées sur le prix et sur la qualité de l'automobile et des composantes recherchées;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ont fait parvenir leur soumission à cet effet à la MRC au plus tard le 8 mars 2010;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ayant soumissionné sont *Les automobiles M. Rocheleau inc.*, *Hyundai Cowansville* et *Honda deragon*;

CONSIDÉRANT que suivant le système d'évaluation et de pondération, la soumission retenue est celle déposée par *Les automobiles M. Rocheleau inc.* en raison d'un pointage intérimaire d'au moins 70% et la proposition du prix le plus bas, soit la somme de 14 725.17\$ taxes incluses.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une automobile pour le service de l'évaluation à *Les automobiles M. Rocheleau inc.* D'acquérir, au montant de 14 725.17\$, l'automobile faisant l'objet de cette soumission, soit une Chevrolet Cobalt et d'approprier au budget une partie du surplus accumulé, soit 7 000\$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA GÉRANCE DU
SERVICE DE L'ÉVALUATION 2010 - 2013**

90-0310

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé un appel d'offres public en vue d'obtenir des soumissions de firmes privées d'évaluateurs municipaux pour la gérance de son service de l'évaluation (supervision du service et équilibrage des rôles) par un évaluateur agréé pour une durée de trois (3) ans, soit la période s'échelonnant du 29 mars 2010 au 29 mars 2013.

CONSIDÉRANT que la MRC a dû recourir au système d'évaluation et de pondération afin d'évaluer impartialement les soumissions basées sur le prix et sur la qualité du service professionnel recherché;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ont fait parvenir leur soumission à cet effet à la MRC Brome-Missisquoi au plus tard le 15 mars 2010;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire ayant soumissionné est *Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.*;

CONSIDÉRANT que *Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* a obtenu 97% des points énumérés dans le formulaire d'évaluation et de pondération inclut au cahier des charges;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, la MRC a ouvert l'enveloppe prix car la soumission a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70%;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND LEMAIRE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la gérance du service de l'Évaluation à *Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.*

SERVICES DE SUPERVISION ET D'ÉQUILIBRATION	MONTANT	TPS	TVQ	TOTAL
A- Supervision du service d'évaluation et équilibrage (montant forfaitaire) du 29 mars 2010 au 31 décembre 2010	42 750.00	2 137.50	3 366.56	48 254.06
B- Supervision du service d'évaluation et équilibrage (montant forfaitaire) du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	57 000.00	2 850.00	4 488.75	64 338.75
C- Supervision du service d'évaluation et équilibrage (montant forfaitaire) du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012	57 000.00	2 850.00	4 488.75	64 338.75
D- Supervision du service d'évaluation et équilibrage (montant forfaitaire) du 1 ^{er} janvier 2013 au 29 mars 2013	14 250.00	712.50	1 122.18	16 084.68
TOTAL	171 000.00	8 550.00	13 466.24	193 016.24

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

QUESTIONS DIVERSES : INTRANET

Monsieur Pierre Pelland demande au conseil et au directeur général de regarder la possibilité de mettre sur pied un intranet pour les municipalités locales afin de faciliter l'accès aux données de géomatique, d'évaluation et autres contenus dans le serveur de la MRC.

LEVÉE DE LA SÉANCE

91-0310

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Robert Desmarais, directeur général